

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHES SPORTIVES

# Procès verbal Assemblée Générale constitutive du Comité Régional des Pêches Sportives de Bourgogne-Franche-Comté (CRPS Bourgogne-Franche-Comté)

L'assemblée générale constitutive s'est déroulée le samedi 18 février 2017

à 8h30 Maison des Associations 19 Rue de Poterne à Beaune 21

Les membres des futures commissions du Comité Régional Bourgogne Franche Comté , des représentants de CD se sont réunis en assemblée générale constitutive du nouveau Comité Régional Bourgogne Franche Comté sous la Présidence de Jean Claude POINSIGNON ( Président du CR Franche Comté) .

Le but de cette AG

- Elire le nouveau Comité Directeur du Comité Régional Franche Comté
- Adopter les nouveaux statuts qui font référence à la nouvelle Fédération FFPS de Pêche Sportive .

Secrétaire de séance : Marc LAGRANGE

Se sont excusés:

Pascal GARNIER CD 58

- Philippe GOYET CD 70

Christian LELOUP CD 89

Gérard GRAVOUILLE CD 89

#### - Accueil par Jean Claude POINSIGNON:

Je vous souhaite à tous la bienvenue dans cette belle ville de Beaune . Egalement à tous les Présidents de groupements mouche, carpe , carnassiers et pêche au coup.

Pour tous nous sommes là pour mettre en place la nouvelle région Bourgogne Franche Comté, et également la nouvelle organisation suite à la création de la FFPS.

Un petit rappel pour ceux qui l'auraient oublié , le Ministère des sport a demandé il y a déjà plusieurs années de regrouper en une seule fédération la FFPSC - FFPM et FFPML .

Ce processus devrait être confirmé par la réunion du 18 mars à Niort et du 20 mai à Paris.

Je tiens à remercier les acteurs au niveau régional que j'ai mis à contribution :

- pour la carpe Monsieur Nicolas PATIN
- pour la mouche Monsieur Patrick GANDREY
- Pour la pêche au coup Monsieur Michel JACQUINOT

Appel : Commissions présentent ou représentées :

Commission Eau douce: CD 21 Présent

CD 25 Présent

	CD 58	Représenté
	CD 70	Présent
	CD 71	Présent
	CD 89	Représenté
	CD 90	Présent
Commission Carpe :	CD 21	Représenté
	CD 25	Représenté
	CD 58	Représenté
	CD 70	Représenté
	CD 89	Représenté
	CD 90	Représenté
Commission Mouche:	CD 21	Présent
	CD 58	Représenté
	CD 71	Présent
	CD 89	Représenté
<b>Commission Carnassier</b>	CD 71	Représenté

# 1° Adoption des statuts :

Chacun d'entre vous a pu en prendre connaissance et je n'ai pas eu de remontée négative Les statuts sont adoptés à l'unanimité .

## 2° Les élections

Pointage des mandats et distribution des bulletins de vote

La liste doit être présentée intacte, sous peine de nullité, il existe des bulletins blancs à disposition.

Désignation du bureau électoral : Président : Mr HUMBERT Jean Pierre

Mme POINSIGNON Huguette

Mr ZONCA Christian

Désignation de la commission de surveillance :

Mr QUATRE Christian

Mr GOURY Jean Marc

La liste : une seule liste elle vous a été communiquée en temps utile :

15 noms : 2 personnes de la mouche , 2 de la carpe et 11 de la pêche au coup.

- 1<sup>er</sup> scrutin: Election du Comité Régional Bourgogne Franche Comté

Pour un total de : 36 voix

Résultats du vote : 33 Pour

0 Blanc

3 Nul

Proclamation des résultats : La liste présentée par Jean Claude POINSIGNON est élue .

# 2<sup>ème</sup> scrutin : Election du Président

Le comité Directeur propose à l'assemblée générale Jean Claude POINSIGNON comme Président.

Jean Claude POINSIGNON est élu à l'unanimité, il remercie l'AG pour la confiance accordée.

#### **Comité Directeur et fonctions :**

**Président :** POINSIGNON Jean Claude

**Vice Président :** PATIN Nicolas commission Carpe

Vice Président : GANDREY Patrick commission mouche

Secrétaire Général : LAGRANGE Marc

Secrétaire adjoint : MARTIN Franck

**Trésorier général** : LELOUP Christian

Trésorier adjoint : KOUZMINA Pierre

Membres - CLAUSSE Jean Jacques

- FAUCHER Angélique

- GOYET Philippe

- GRAVOUILLE Gérard

- JACQUINOT Michel

- NICOLLE Régis

- SARRE Christian

- THOMANN Bernard

#### - Dispositions commission de discipline :

La commission de discipline est constituée de licenciés pris en dehors du Comité Directeur.

Il est rappelé que cette commission n'aura de compétence que sur les affaires sportives .

Au niveau du CR , la commission a pour but de transmettre les éventuels dossiers à la commission nationale.

# Le Président propose :

Michel BAUDRY CD 70 Eau douce
André BONNOT CD 71 Mouche
COPPIN Rodolphe Carpe

## Sont élus à l'unanimité par l'AG

#### Vérificateurs aux comptes :

Le Président propose :

Pascal GARNIER CD 58 Eau douce
Christian ZONCA CD 21 Eau douce
André BONNOT CD 71 Mouche

Les candidats sont élus par l'AG à l'unanimité.

## 3) Fonctionnement du CR

#### Annexe 1 (en fin du document)

#### **Dispositions bancaires:**

Ouverture d'un compte bancaire par le trésorier : Christian LELOUP
Ce compte devra avoir un accès internet gratuit
J'ai préparé un imprimé de renseignements pour la banque , ci dessous.

#### Suite de § 3:

Le trésorier sera doté d'un compte bancaire, encore faut il qu'il soit quelque peu approvisionné.

Il n'aura certes que quelques petites sommes à régler à savoir :

- Location salle
- Journal officiel
- Déplacements ciblés
- Cotisation CROS etc....
- Divers : courriers

Afin d'établir une règle le Président propose

Que chaque commission approvisionne ce compte par **un versement de 1€ par licences à 42 €** Proposition adoptée à l'unanimité.

( Seniors Vétérans Féminines et juniors ) Sur les licences de l'année 2016.

Soit commission eau douce : 439 licences 439,€
Soit commission mouche : 156 Licences 156,€
Soit commission Carpe : 150 Licences 150, €

Soit un total de 745,€ qui seront versés sur le compte du CRBFC pêche sportive En fin d'année, en fonction des dépenses de l'année 2017, nous déciderons de verser ou pas une participation à la vie du CR.

Aux commissions Carpe, Mouche, Eau douce, vous pourrez dès que possible envoyer un chèque à : notre trésorier :

**Monsieur Christian LELOUP** 

6, Rue des Lilas

**89300 JOIGNY** 

- Autorisation d'ouvrir un compte bancaire pour les commissions : Annexe 2

## 4) Adoption règlement intérieur

Par rapport au règlement intérieur qui vous a été présenté, une petite modification à été effectuée

#### Titre 1 article g:

Chaque commission: Eau douce – mouche – Carnassier – carpe – pourra avec l'accord du Comité régional Bourgogne Franche Comté pêche sportive, se doter d'un compte bancaire intitulé Comité Régional pêche sportive Bourgogne Franche Comté commission ..............

Sur ce compte transiteront les subventions, dotations, et dons dédiés au fonctionnement sportif, il servira à régler les dépenses liées au fonctionnement et aux compétitions de la dite commission.

La commission indiquée aura la responsabilité de la gestion financière de ce compte.

## 5) AG à venir , 2018 etc.....

# Normalement une seule AG en début d'année pour le CR

( mais qui pourrait éventuellement profiter à l'eau douce ou autres commissions ) .

Pour la 1<sup>ère</sup> fois afin que les gens de la Nièvre, soient moins éloignés, nous avons loué une salle, à Beaune qui nous coûte environ 56,€.

Celle-ci ne me satisfait pas pleinement, car elle est disponible jusqu'à 13h00, et peut nous poser des problèmes pour traiter l'ordre du jour des AG.

- Je pense que si tout le monde est d'accord revenir à Dijon , certes elle n'est disponible qu'à partir de 10h00 , mais également disponible l'après midi et gratuite.
- Nicolas PATIN, m'a proposé une salle gratuite sur Seurre disponible toute la journée.
- Marc LAGRANGE qui réside sur Beaune à proposé de remplir auprès de la Mairie de Beaune un document qui nous permettrait d'avoir une salle gratuite dans l'année, le samedi de 8h00 à 13h00.

Le Président veillera à utiliser des salles gratuites , et centrées sur la région Dijon , Beaune et Seurre.

## 6) Questions diverses:

 Question posée à Patrick GANDREY: Tu m'avais fait part de ta volonté d'être en rapport avec les administrations qui gèrent le sport et les subventions. Si tu es d'accord tu pourrais être l'interlocuteur auprès du CROS, CNOSF, Conseil Général, DDSPP Jeunesse et sports, Conseil Régional etc...

Suite aux réunions il serait bien que tu puisses faire un compte rendu même succinct et tenir Le comité Directeur au courant de tes démarches .

L'AG est d'accord sur la proposition.

En ce qui concerne le CNDS, c'est le moment de préparer les actions

La Mouche à 2 actions , nous verrons pour l'eau douce et les renseignements seront transmis par Patrick GANDREY .

Nous aurons à travailler également sur un projet commun sur les 4 années à venir à déposer en même temps que les demandes au CNDS .

## - Plusieurs A G vont se dérouler à Niort :

Pour certaines la représentation se fera par les représentants des CD

Les autres par le Président ou son représentant du CR

Je serai à Niort, et si vous désirez me remettre votre pouvoir, merci de l'adresser à Monsieur MORVAN, en me mettant en copie.

- O Vote à main levée pour la représentation du Président pour le CR. Adopté à l'unanimité.
- Le Président demande s'il y a d'autres sujets à traiter, Néant.

L'Assemblée générale constitutive se termine à 11H40.

Le Président Le secrétaire

Jean Claude POINSIGNON

Marc LAGRANGE